



*Date de dépôt : 24 janvier 2024*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite de Grégoire Carasso : Après les « incidents » de Renens et Tolochenaz, le Conseil d'Etat a-t-il ouvert ses chakras pour le doublement de la ligne CFF Genève-Lausanne ? Ou quelle suite à l'amendement unanime du Grand Conseil au crédit d'étude PL 13176-A (30 millions de francs) ?**

En date du 17 novembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*En date du 9 novembre dernier, une grande partie de la desserte ferroviaire de la région lémanique s'est retrouvée à nouveau paralysée par un incident technique en gare de Renens. A nouveau, car c'est à cette même date, ironie de l'histoire, qu'un affaissement des voies près de Tolochenaz avait conduit à une longue rupture de la desserte entre Genève et Lausanne deux ans plus tôt.*

*Ces épisodes malheureux ont permis de mettre à l'agenda le doublement de la ligne de Genève-Lausanne comme nouvelle priorité politique. Le canton de Vaud, particulièrement proactif sur le sujet, a ainsi pu « profiter » de ce moment pour obtenir en dernière minute la réalisation d'un tunnel entre Morges et Perroy à l'étape PRODES 2035 en tant que première étape pour doubler cette ligne à terme. Cela montre à quel point la proactivité est payante sur ces dossiers.*

*Genève, on le sait, a un besoin crucial d'une meilleure desserte ferroviaire pour son économie, mais aussi et surtout pour permettre un report modal, le canton étant la destination de plusieurs centaines de milliers de véhicules chaque jour, en particulier depuis la France voisine. En janvier 2023, le Grand Conseil a voté le PL 13176-A ouvrant un crédit très conséquent de 30 millions de francs pour étudier le développement*

ferroviaire de l'agglomération à long terme et se doter d'une grande ambition en la matière. Une ambition qui doit être traduite par la réalisation d'une « diamétrale régionale nord-sud » proposant « des liaisons transfrontalières directes ». Par ailleurs, celle-ci devrait être étudiée en considérant l'opportunité qu'elle puisse constituer aussi un maillon redondant de la ligne Genève-Lausanne jusqu'à Nyon.

*Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :*

- 1) ***Quel est l'état des réflexions et études lancées sur cette diamétrale régionale ?***
- 2) ***Plus précisément, quelles variantes sont aujourd'hui étudiées ?***
- 3) ***Comment est considérée la possibilité de doubler la ligne Genève-Lausanne par ce projet et ainsi de « faire d'une pierre deux coups » ?***
- 4) ***Le Conseil d'Etat peut-il préciser comment il envisage la suite de ce dossier : contacts avec le canton de Vaud et la France voisine ? calendrier des appels d'offres ? débats publics ?***

*Je remercie chaleureusement et par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

### **1. Quel est l'état des réflexions et études lancées sur cette diamétrale régionale ?**

Les travaux réalisés jusqu'ici s'inscrivent dans la continuité des études exploratoires lancées en 2021 par l'Office fédéral des transports (OFT), les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) et l'Etat de Genève, et selon le mandat défini par le crédit d'étude adopté par le Grand Conseil.

Ces dernières semaines, l'office cantonal des transports a procédé à l'adaptation de l'organisation prévue pour lancer la prochaine étape du projet, afin de respecter les décisions prises en décembre dernier par le Grand Conseil en matière budgétaire. Il est à présent attendu une validation de principe de nos partenaires fédéraux sur la proposition cantonale de confier aux CFF le pilotage des études d'ingénierie ferroviaire, laquelle permettra de lancer les études préliminaires techniques puis les études d'avant-projet. Le département de la santé et des mobilités (DSM) devrait être en mesure d'informer dûment les commissions des travaux et des transports d'ici au printemps prochain.

## **2. Plus précisément, quelles variantes sont aujourd'hui étudiées ?**

Les études préliminaires techniques de la prochaine étape du projet suivront le mandat défini par le crédit d'étude (descriptions et cartes), tel qu'adopté par le Grand Conseil. Ces études tiendront par ailleurs compte du travail conduit actuellement au niveau de l'agglomération pour l'élaboration de la Vision territoriale transfrontalière (VTT), qui doit notamment proposer une image directrice des potentiels ferroviaires à l'échelle du Grand Genève.

## **3. Comment est considérée la possibilité de doubler la ligne Genève-Lausanne par ce projet et ainsi de « faire d'une pierre deux coups » ?**

Le projet de diamétrale désigne un maillon complémentaire du réseau genevois pour accroître l'offre du Léman Express dans le Grand Genève. La deuxième ligne Genève-Lausanne concerne une échelle bien plus large. Cependant, la compatibilité et la complémentarité des projets développés par le canton et ses partenaires à l'échelle locale et régionale sont naturellement requises. De plus, à l'image du travail conduit par l'ensemble des partenaires pour aboutir en fin d'année dernière à un projet d'agrandissement de la gare de Cornavin largement optimisé, les études à venir pour la diamétrale seront conduites selon la même stratégie de recherche systématique d'optimisations.

## **4. Le Conseil d'Etat peut-il préciser comment il envisage la suite de ce dossier : contacts avec le canton de Vaud et la France voisine ? calendrier des appels d'offres ? débats publics ?**

L'état d'avancement du projet est partagé avec les partenaires vaudois et français, dans le cadre de la VTT mentionnée plus haut ou encore de l'étude prospective menée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le développement du ferroviaire dans le Grand Genève à l'horizon 2050. Par ailleurs, ainsi que le détermine le mandat du crédit d'étude de la diamétrale, un processus de concertation sera spécifiquement mis en place dans le cadre des études préliminaires qui seront lancées prochainement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Antonio HODGERS